

Délocalisation DGC à Maurice : une copie à revoir

Des questions en instance DP, en CHSCT, des remontées des salariés, une résolution de délit d'entrave en CE pour arriver à un dossier presque vide présenté lors d'un CE extraordinaire !!!

Aucune donnée économique justifiant véritablement la délocalisation des activités de chargé de recouvrement, RFC ou ASM au MSC Maurice.

Aucune donnée d'accompagnement social de ce changement qui pourrait impacter à terme d'autres métiers de DGC. En quoi cette modification impactera les salariés qui font le travail actuellement ? Y aurait-il une évolution positive des qualifications du personnel et donc une reconnaissance qui va avec ? Quelle formation sera proposée aux équipes concernées ?

Ce n'est vraisemblablement qu'un début, pour l'instant la direction prévoit de délocaliser jusqu'à 35 emplois à fin 2019 et jusqu'à 60 emplois à fin 2020, mais elle reste floue sur les périmètres exacts, les missions confiées et les effectifs à moyen terme travaillant pour DGC au MSC Maurice.

La CFDT a demandé qu'une négociation puisse s'ouvrir sur ces sujets, notre demande a reçu à priori un écho positif de la direction, ainsi qu'une expertise sur les structures générales des coûts de DGC pour éclairer les élus du CE sur les gains potentiels de cette délocalisation.

La CFDT a exprimé son opposition à ce projet de délocalisation guidé principalement par la volonté de l'entreprise de réduire les coûts et constate qu'une nouvelle fois la direction n'assume pas ses décisions et ses choix vis-à-vis des salariés et de leurs représentants.

Ce sujet reviendra dans un futur CE, nous vous tiendrons évidemment au courant mais n'hésitez pas à revenir vers nous avec vos questions et vos demandes.

